



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Environnement

Question écrite n° 47849

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le problème des autorisations d'exploiter un élevage en zone dite zone d'excédents structurels (ZES). Il semblerait en effet qu'une note du ministère de l'environnement ait été transmise aux préfets aux fins d'interdire toute extension d'exploiter en ZES. La portée d'une telle décision n'est pas sans poser de sérieux problèmes tant sur le plan humain que financier à de nombreuses familles exerçant leur activité dans le cadre d'exploitations de tailles modestes. Tout en ayant conscience d'une nécessaire conciliation entre l'agriculteur et l'environnement, il lui demande de bien vouloir préciser si des mesures dérogatoires pour les exploitations de taille modeste ont été envisagées afin, d'une part, de permettre le maintien d'une véritable ruralité dans les zones fortement touchées par la désertification active et, d'autre part, de venir en aide à ces petits exploitants aujourd'hui désespérés.

Texte de la réponse

Le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant les autorisations d'exploiter un élevage en zone dite zone d'excédents structurels. Les problèmes liés à la reconquête de la qualité de l'eau prennent dans certaines zones une importance de plus en plus grande. C'est notamment le cas dans les zones en excédent structurel, dans lesquelles les effluents produits par les élevages dépassent les possibilités d'épuration par épandage sur les terres agricoles. C'est pourquoi, dans ces zones, il a été demandé au représentant de l'État de suspendre l'octroi de nouvelles autorisations ainsi que les extensions d'exploitations existantes. Toutefois, certaines possibilités restent offertes pour l'installation de jeunes agriculteurs, dont les dossiers sont examinés au cas par cas en fonction des possibilités locales. Par ailleurs, en relation avec l'ensemble des partenaires concernés, un important travail de réflexion et de recherche de solutions alternatives à l'épandage est engagé. Ceci doit permettre, dans les meilleurs délais possibles, d'envisager un assouplissement de cette mesure et en particulier en ce qui concerne les élevages de taille modeste nécessaires à une gestion saine de l'espace rural.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47849

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 459

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1660